



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professeurs et maitres de conference

Question écrite n° 29170

Texte de la question

Reponse. - Le retard ou la devalorisation de la carriere de maitre de conferences par rapport a celle de professeur agrege de l'enseignement du second degre ne semble pas correspondre a la realite. Il est vrai que conformement aux dispositions de l'article 40 du decret no 84-431 du 6 juin 1984 modifie, relatif notamment au statut des maitres de conferences, l'avancement de la deuxieme a la premiere classe de ce corps s'effectue au choix dans la limite des emplois budgetaires vacants. Toutefois, cette regle ne constitue pas, dans les faits, un obstacle de nature a entrainer une devalorisation de la carriere de ces enseignants. En effet, actuellement, l'effectif reel global du corps des maitres de conferences est de 14 604 dont 1 170 stagiaires de 2e classe et 13 434 titulaires. Parmi ceux-ci, 12 886 appartiennent a la 1re classe et 548 a la 2e classe, cette derniere categorie representant donc moins de 5 p 100 du nombre total des titulaires du corps. Quant aux conditions reelles d'acces a la 1re classe du corps des maitres de conferences, elles ne paraissent pas specialement difficiles puisque au titre de la presente annee, sur 584 candidatures regulierement presentees et examinees par les sections competentes du Conseil superieur des universites, 410 - soit 70 p 100 - ont obtenu une suite favorable.

Texte de la réponse

Reponse. - Le retard ou la devalorisation de la carriere de maitre de conferences par rapport a celle de professeur agrege de l'enseignement du second degre ne semble pas correspondre a la realite. Il est vrai que conformement aux dispositions de l'article 40 du decret no 84-431 du 6 juin 1984 modifie, relatif notamment au statut des maitres de conferences, l'avancement de la deuxieme a la premiere classe de ce corps s'effectue au choix dans la limite des emplois budgetaires vacants. Toutefois, cette regle ne constitue pas, dans les faits, un obstacle de nature a entrainer une devalorisation de la carriere de ces enseignants. En effet, actuellement, l'effectif reel global du corps des maitres de conferences est de 14 604 dont 1 170 stagiaires de 2e classe et 13 434 titulaires. Parmi ceux-ci, 12 886 appartiennent a la 1re classe et 548 a la 2e classe, cette derniere categorie representant donc moins de 5 p 100 du nombre total des titulaires du corps. Quant aux conditions reelles d'acces a la 1re classe du corps des maitres de conferences, elles ne paraissent pas specialement difficiles puisque au titre de la presente annee, sur 584 candidatures regulierement presentees et examinees par les sections competentes du Conseil superieur des universites, 410 - soit 70 p 100 - ont obtenu une suite favorable.

Données clés

Auteur : [M. Rigout Marcel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29170

Rubrique : Enseignement superieur: personnel

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1987, page 4350

Réponse publiée le : 25 janvier 1988, page 383